



Situation des agents CONTRACTUELS

LETTRE OUVERTE

Madame Carine CHEVRIER

Secrétaire Générale du Ministère de la Justice
Secrétariat Général

Ministère de la Justice
13 Place Vendôme
75 042 PARIS Cedex 01

Objet : Demande d'ouverture de négociations sur la situation des agents contractuels du ministère de la Justice.

Madame la Secrétaire Générale,

Je me permets, par la présente, de vous solliciter en vue de l'ouverture de négociations portant sur l'amélioration des conditions d'emploi et de carrière des agents contractuels de notre ministère.

Mon organisation et moi-même sommes particulièrement attachés au statut de la fonction publique et aux valeurs qu'il incarne. Ce statut garantit l'indépendance des fonctionnaires par rapport aux groupes de pression ou aux intérêts privés, tout en assurant l'égalité d'accès à la fonction publique et l'égalité de traitement.

Or, comme vous le savez, certains emplois au sein de notre ministère sont occupés par des agents contractuels qui, eux aussi, jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement des différentes directions. Leur engagement au service de la justice est quotidien, et leur expertise est reconnue de tous. Pour autant, leurs conditions de travail et leurs perspectives d'évolution professionnelle ne sont pas toujours à la hauteur de leurs compétences et de leur investissement.

Les agents contractuels, au travers de leur engagement au service de l'État, méritent donc au même titre que les fonctionnaires, une juste reconnaissance et une meilleure prise en compte de leurs spécificités.



C'est la raison pour laquelle je vous propose d'engager des discussions afin d'étudier les pistes d'amélioration suivantes :

- **La sécurisation des parcours professionnels :**
 - Mise en place de mesures favorisant la titularisation
 - Définition de critères clairs et objectifs d'évaluation
- **L'amélioration des rémunérations :**
 - Création de grilles ou de groupes de rémunération, afin de garantir une évolution sur la base de celle pratiquée pour les fonctionnaires
 - Meilleure prise en compte des spécificités des métiers et équité de traitement
- **Le développement des compétences :**
 - Accès facilité à la formation continue
 - Valorisation de la reconnaissance des acquis de l'expérience
- **L'amélioration des conditions de travail :**
 - Résorption de la précarité
 - Amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle

Les agents contractuels du ministère de la Justice ne peuvent en aucun cas être considérés par quiconque comme des personnels de seconde zone. L'ouverture de ces négociations permettra de dégager des solutions pérennes pour valoriser leur travail et leur apporter la reconnaissance qui leur est due.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande et me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Dans l'attente d'une suite favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire Général



Emmanuel BAUDIN

